

Mention honorable. — Mmes Waroux, sœur Stanislas, institutrice communale à Bayry; Delcourt, sœur Victorine, id. à Hansay; Mahieu, sœur Bathilde, id. à Hondschoote; Vauban, sœur Augustine, id. à Cassel; Bejaert, Clémentine, à Bourghelles.

Mlle Busy, Louise, institutrice communale à Lomme; Mme Dupont, née Hocq, id. à Hérlin; Mlle Duez, Virginie, id. à Wallers (V.)

DIRECTRICES DE SALLES D'ASILE.
Médaille de bronze. — Mme Sornin, née Joly, directrice d'asile public à Lille; Mme Senoutzen, Antoine, id. à Lille; Mme Thyraut, sœur St-Julie-Marie, id. à Orchies.

Mention honorable. — Mme Boucheau, sœur Marceline, directrice d'asile public à Cambrai; Mme Decry, sœur Edwige, directrice, id. à Bayry; Mlle courtesueuse, Louise, id. à Lille.

Ont été agrées par M. le préfet, en qualité d'instituteurs adjoints :
Glaise, à Lille, rue d'Artois; Vasour, à Lille, rue Bailly; Colin, à Lille, rue de Juliers.

Liste des jeunes filles qui viennent de passer avec succès leurs examens pour le brevet de capacité :

1^{re} série (39 aspirantes inscrites, 39 brevétées, 8 du 1^{er} ordre, 31 du second ordre).

Brevet de 1^{er} ordre.
Elise Dujardin, élève du pensionnat des Dames Bernardines d'Esquermes; Claire Delcroix, pensionnat des Dames de la Sagesse à Haubourdin; Elise Van Dyck, idem; Damard, école supérieure de Lille; Antonette Hochard, pensionnat d'Haubourdin; Iose Bosker, dame Weyer, Roubaix; Marie Béghin, pensionnat d'Haubourdin; Anne Bosker, dames Weyer, Roubaix.

Brevet de second ordre.
Caroline Lefebvre, école supérieure de Lille; Jeanne Desrousseaux, id.; Julie Wymel, pensionnat d'Haubourdin; Colette, école supérieure de Lille; Blanche Lhermitte, id.; Benoît, id.; Marie Legrand, de Moyennes; Pas-de-Calais; Eugénie Amiot, école supérieure de Lille; Sylvie Velton, id.; Marie-Hortense Dupont, de Lille; Marie Dinot, école supérieure de Lille; Marie Ghiesquier, pensionnat d'Haubourdin; Théonine Warin, école supérieure de Lille; Marie Duchateau, id.; Marie Ducuycq, élève de Mlle Héloïse, Lille; Augustine Louzé, pensionnat d'Haubourdin; Jeanne Frémaux de la Sainte-Union, rue des Stations, Lille; Pauline Fournier, Mlle Delcourt, Lille; Julien Bastien, école supérieure de Lille; Jeanne Lemaire, de St-Omer; Emilie Lagrange, école supérieure de Lille; Angèle Lavute, Sainte-Union de Fives-Lille; Louise Laurent, école supérieure de Lille; Louise Laurent, école supérieure de Lille; Marie Blasia, id.; Irma Delmer, pensionnat d'Haubourdin; Josephine Dubar, Sainte-Union de Maréquin-Barcel; Anne Bygrod, école supérieure de Lille; Marie Leuricque, de Lille; Victoire Petit, école supérieure de Lille.

2^e série. — 58 inscrites, 33 brevétées, 3 du 1^{er} ordre, 30 du 2^e ordre.
Marie Mangin, élève des dames Colsonet et Magnier, Valenciennes; Catherine Leuridan, dames de Fines, Douai; Céline Petit, pensionnat Sainte-Thérèse, Avesnes.

Brevet de second ordre.
Sophie Wilbert, élève des dames Bernardines, Cambrai; Marie Blangille, dames Fourmout, Cambrai; Laurence Ducatel, Mlle Nizart, institutrice, Merville; Philomène Dubousson, dames de Fines, Flines; Marie Oubois, dames Belmont et Fievet, Saint-Quentin.

Adolphe Demaretz, dames Bernardines, Cambrai; Jeanne Guillet, pensionnat Sainte-Thérèse, Avesnes; Thérèse Colpin, de Marets; Marie Bidooux, dames Bernardines, Cambrai; Louise Bédorez, Mlle Bourgeois, Cambrai; Marie Fagnou, de Batignolles (Seine); Mlle Déruy, de Roubaix; Marie Boniface, Mlle Nizart, institutrice à Merville; Louise Zelnacker, Mlle Maillard, Lille; Marie Drapier, dames de Fines, Flines; Albine Roussel, de Beuvry; Elisabeth Flahaut, pensionnat Saint-Joseph, Douai; Marie Poïlé, Mlle Legrand, Lille, Thérèse Fleury, Mlle Fourmout, Cambrai; Philomène Lavute, pensionnat des dames de la doctrine chrétienne; Louise Nelly, Angèle Michiels, Sainte-Union, Bergues; Marie Massier, dames de Fines, Flines; Marie Poncet, pensionnat Sainte-Thérèse, Avesnes; Marie Lermoyez, de Douai; Laurence Montay, dames de Fines, Flines; Laure Petit, pensionnat Sainte-Thérèse, Avesnes; Marie Bonly, sœurs de la Providence, Orchies; Céline Mollet, pensionnat Saint-Joseph, Valenciennes; Antoinette Ridon, sœurs de la Providence, Orchies; Elodie Duez, dames de Fines, Flines.

ASPIRANTES DÉJÀ BREVÉTÉS
Trente-sept aspirantes, déjà brevétées avaient demandé à subir l'examen pour le brevet de premier ordre; vingt-et-une ont été jugées dignes de l'obtenir. Ce sont, par ordre alphabétique :

Lucie Colas, dames de la Croix St-Quentin ;
C'est, du reste, l'intérêt que je vous porte qui m'a entraînée à vous parler ainsi... Quand on est jeune et jolie comme vous, il faut tant de prudence dans les relations.

— Je vous remercie, chère madame... mais puis-je savoir quel grand crime a commis cette jeune femme ?
— Cela ne s'appelle pas un grand crime, ma chère belle; en langage mondain, cela s'appelle... Mais au fait, tenez, je vais vous conter l'histoire.

— Oh ! oui...
— D'autant mieux que la conduite de mon fils dans cette aventure est exempte de tout reproche.
— Dites, je vous en prie.
— Vous savez que la regrettable légèreté de conduite de M. le comte de Curmil m'a obligée depuis longues années à vivre séparée de lui.

— J'avais conservé mon fils, que le comte venait voir assez fréquemment.
— Nous n'étions plus époux, grâce à Dieu ! mais nous sommes restés amis, et rien de sérieux n'arrive à l'un de nous sans que l'autre n'en soit instruit.
— Antonin a été élevé dans un respect filial parfaitement convenable, et j'ai remarqué qu'en diverses circonstances il a montré beaucoup de déférence pour le comte, qui est, en somme, un homme d'instruction d'élite.

Eugénie De Breynne, dames Laveran, Dunkerque; Hélène Delmotte, pensionnat d'Haubourdin; Berthe Desante, de Lille; Sophie Dinot; Ecole supérieure de Lille; Marie Duchateau, idem; Jeanne George, dames Laveran, Dunkerque; Lucie Givert, Mlle Bureau, institutrice à Busigny; Laurentine Guilbert, Mlle Tavernier; Armentières; Camille Grimont, pensionnat St-Joseph, Douai; Jeanne Herman, de Lille; Marie Houtre, institutrice adjointe, Marly; Sophie Joubert, dames de St-Maur, Cassel; Marie Maes, dames de la doctrine chrétienne; Loos; Zulma Mazy, dames Fourmout, Cambrai; Julie Neveu, institutrice adjointe, St-Python; Marguerite Obin, école supérieure de Lille; Claire Parent, d'Armentières; Clémence Parsy, de Lille; Clémence Riveolis, institutrice adjointe, Merveux; Denise Sarrazin, de La Capelle (Aisne).

Comme on vient de le voir, Mlles Rosa et Anna Bosker, élèves du pensionnat des dames Weyer, de Roubaix, ont obtenu dans cette session le brevet de second ordre et le brevet supérieur. Ces jeunes personnes, dont la cadette a 16 ans, sont les seules qui aient mérité la double mention d'anglais et d'allemand; elle ont du reste subi leurs examens avec la plus grande distinction.

C'est la première fois que des élèves de Mlles Weyer se présentent aux examens universitaires; c'est un début très encourageant pour l'avenir.

Le *Courrier du Pas-de-Calais* ayant consulté M. Maurice sur la situation actuelle du projet de loi en faveur des instituteurs, le député du Nord vient d'adresser à ce journal une lettre qui constate, malgré des retards regrettables, deux améliorations obtenues déjà : 1^o augmentation de 100 fr. pour le traitement des instituteurs et institutrices adjoints; 2^o élévation du minimum de la pension de retraite à 500 fr. (la moyenne était de 239 fr.)

Les examens des aspirants aux bourses dans les lycées et collèges auront lieu, à Lille, dans une des salles de la préfecture, le jeudi 13 avril, à huit heures du matin.

Les demandes d'inscription seront reçues à la préfecture (division de l'enseignement primaire), du 13 au 30 mars.

Les pièces à fournir sont :
1^o Extrait de naissance du candidat.
2^o Certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, avec déclaration de la branche d'enseignement secondaire, classique ou spéciale, pour laquelle il compte solliciter une bourse.

Le programme des matières sur lesquelles les candidats seront interrogés sera envoyé à tous ceux qui en feront la demande.

Hier, les masques ont fait à mauvais temps bonne figure. Il faut leur rendre cette justice que la pluie a paru les chagriner médiocrement. Que voulez-vous ? on avait fait ses achats de costumes, de faux-nez, de casques-amédée, de bottes hessoises ! on n'a pas voulu renoncer au plaisir d'étaler toute cette friperie aux regards du public. Les chars chantants et paradants n'ont pas cessé de défilier au milieu de nos principales rues. Et v'là les tam-tams ! Et v'là !

Pour la Mi-Carême, des poètes éclatent chez nous de tous côtés; chaque cabaret verse le sien; Ces *thespis* ambulants nous chantent des compositions sur tous les sujets, sur tous les tons, même ceux inconnus à la musique, et dans toutes les langues. Le fifre et le tambour recouvrent le tout de leurs grosses voix réunies, c'est toujours beau. Et v'là ! Et v'là !

En dépit du sombre caractère météorologique de la journée d'hier, il n'y a pas eu de délit, pas plus que les années précédentes. Jamais, au contraire, la muse chansonniers n'aura multiplié davantage ses produits à la diable.

— Mon fils était un très-jeune, et très-brillant sous-lieutenant de chasseurs, dont j'étais extrêmement fière, je l'avoue, quand je découvris en lui la trace évidente d'une violente préoccupation.

— Avec son grade, sa fortune, son physique et son nom, il n'avait qu'à jouir joyeusement de la vie qui lui était ouverte.

— Point du tout. Il ne riait plus, il ne mangeait pas, il ne causait guère.

— Qu'avait-il ?
— Je devine ! exclama Mme de Lestenc, il était amoureux.

— Naturellement. Seulement ce n'était pas un caprice sans conséquence, une fantaisie de jeune femme, c'était une vraie passion... oh ! mais n'imaginez pas cela, chère petite.
— Réunissez la tendresse de Roméo, le lyrisme de Pétrarque, au sentiment chevaleresque de don Quichotte, et vous aurez une faible idée des folles ardeurs de mon sous-lieutenant pour Mlle Berthe Lenoble.

— Berthe !... interrompit Louise... c'était donc ?
— « Mon Dieu ! oui; une orpheline sans fortune, fort jolie, de bonne éducation et d'un esprit délicé !... »

Nous avons sous la main toute une collection de ces jolis papiers : couleur macaron, couleur bière, couleur tri-quel, couleur bleu de Chine, couleur culotte jaune de saltimbanque, etc. Evidemment, on a voulu consulter et satisfaire tous les goûts.

Et qu'on ne pense pas au moins que la nuance du papier soit le seul côté saillant de ces chants carnavalesques. Quoique le moindre souci de leurs auteurs soit d'y montrer de l'esprit, même sans l'avoir voulu ils le rencontrent parfois. Nous avons remarqué sous ce rapport que les papiers les mieux réussis sont ceux écrits en patois.

Que diront par exemple les « cordons » de ce couplet fait à leur intention :

« Mi, mes gins, comme grammin d'astes
J'ai dj' été acaté,
Qué, des morceaux d'thurra a mot
Enfin pou m' profité,
J'avo des bonnes et demi semelle
Pou mes trinte sous au marchand,
Y étoite grammin pu belle
Qu'au cordonnons pou quatre franc. »

Le M. Oscar Tricot qui a tricoté versers a le mérite, comme on voit, de ressentir assez spirituellement l'outrage des ressemelagés trop chers.

Les « Balayeurs » du même Oscar Tricot sont également faits à vous louer envie de troquer votre position pour le balai. Par exemple les mines n'étaient pas des plus alléchantes; mais on dira que c'est le contraste qui égale dans ces jours de folie !

Les « raccommodeurs de faïence » ont un quatrain couplet qui a obtenu aussi assez de succès.

C'est pas pour parler politique,
Mais si vous brisez par hasard
Un buste de la république,
Nous reparerons cet objet d'art.
Des pièces de cette statue
Tâchez d'être conservateur,
Car si l'une d'elles s'est perdue
Au revoir le raccommodeur !

La république un objet d'art ! bien trouvé ma foi ! Et ces bons amis qui, prévoyant un choc, se préparent déjà à raccommodeur les pièces ! Si on peut les accuser d'avoir trop bonne volonté, ils ont au moins bon flair !

Enfin nous n'analyserons pas les parcelles d'esprit qui, ici et là, émaillent les gausseries chantées de la mi-carême.

Dépendant on ne nous pardonnerait pas de ne pas mentionner en notre chronique la troupe et le chant des « chasseurs de Roubaix » ceux-ci sont les mêmes qui ont paru en 1873 et 1874 comme rémouleurs, bottiers et infirmiers. Leur réputation de décence et d'a-propos est faite; pour eux ils entendent le carnaval comme un passe-temps innocent et gai et non comme une mascarade grossière. En s'amusant, qu'ils ne s'amusent jamais autrement; au moins ils ne froisseront jamais les mœurs.

Vers le soir, alors que les chars étaient rentrés et remisés, on a pu voir d'assez brillants costumes remonter la rue Nain et se diriger vers Dominique. Nous savons que la nuit s'y est passée aussi convenablement qu'on peut l'attendre de semblables soirées, dans de semblables établissements.

Le bruit court que Dominique vient, au reste, de donner son « chant du cygne ». Ce bruit est-il fondé ? Nous l'ignorons : en tous cas, nous constatons que la nouvelle est en train de causer assez de regret, on devine de quel côté, et non moins de joie, on devine de quel côté aussi.

Hier, les masques ont fait à mauvais temps bonne figure. Il faut leur rendre cette justice que la pluie a paru les chagriner médiocrement. Que voulez-vous ? on avait fait ses achats de costumes, de faux-nez, de casques-amédée, de bottes hessoises ! on n'a pas voulu renoncer au plaisir d'étaler toute cette friperie aux regards du public. Les chars chantants et paradants n'ont pas cessé de défilier au milieu de nos principales rues. Et v'là les tam-tams ! Et v'là !

En dépit du sombre caractère météorologique de la journée d'hier, il n'y a pas eu de délit, pas plus que les années précédentes. Jamais, au contraire, la muse chansonniers n'aura multiplié davantage ses produits à la diable.

— Mon fils était un très-jeune, et très-brillant sous-lieutenant de chasseurs, dont j'étais extrêmement fière, je l'avoue, quand je découvris en lui la trace évidente d'une violente préoccupation.

— Avec son grade, sa fortune, son physique et son nom, il n'avait qu'à jouir joyeusement de la vie qui lui était ouverte.

— Point du tout. Il ne riait plus, il ne mangeait pas, il ne causait guère.

— Qu'avait-il ?
— Je devine ! exclama Mme de Lestenc, il était amoureux.

— Naturellement. Seulement ce n'était pas un caprice sans conséquence, une fantaisie de jeune femme, c'était une vraie passion... oh ! mais n'imaginez pas cela, chère petite.
— Réunissez la tendresse de Roméo, le lyrisme de Pétrarque, au sentiment chevaleresque de don Quichotte, et vous aurez une faible idée des folles ardeurs de mon sous-lieutenant pour Mlle Berthe Lenoble.

— Berthe !... interrompit Louise... c'était donc ?
— « Mon Dieu ! oui; une orpheline sans fortune, fort jolie, de bonne éducation et d'un esprit délicé !... »

ordres de Turenne, de Condé et de Villars, notre pays savait alors ce que c'est que de vaincre, de conquérir des provinces ou de mourir, mais non de capituler et de céder ses frontières.

Chauvinisme, soit ! mais ce n'est pas sans un sentiment de patriotisme que nous avons vu défilier une compagnie de vieux canonniers lillois en costume du temps de la République et du populaire Ouvegnier. Eux aussi étaient des braves qu'il n'est pas permis de confondre avec les Jacobins de l'époque.

Quand ces sortes d'exhibitions n'auraient que le mérite de nous rappeler ce que furent nos pères, il faudrait encore y applaudir.

A propos des autres groupes, glissons, mais n'appuyons pas. Ils marchaient un peu ce qu'on appelle à la bonne franquette.

Pour distinguer le char de la Charité du char de la France, le char du Soleil du char des Chasseurs, il aurait fallu nous livrer à des études que notre compétence en la matière ne nous permettrait point. Nous avons vu beaucoup de figures, sans doute allégoriques, sur tous ces chars-là, mais les allégories ne sont pas toujours chose facile à déchiffrer. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'elles étaient gracieuses, fraîchement costumées et qu'elles devaient avoir bien froid par ce temps humide. Pauvres allégories ! nous souhaitons que la charité vous preserve des rhumes de cerveau, ce n'était pas vos costumes qui pouvaient en garantir.

Quand aux géants Lidéric et Phinaert, on aurait pu, ce nous semble, les entourer un peu mieux; et pour Jeanne Maillotte, si la tradition veut qu'elle ne figure à ces cavalcades que sous les traits du mannequin si connu, on aurait bien dû le rafistoler un peu et lui faire un entourage digne de sa bravoure et de son grand renom.

A ces légères observations près, tout allait fort bien, et nous espérons surtout que le but principal aura été atteint, c'est-à-dire que bonne récolte aura été faite pour les pauvres.

Pour donner quelque couleur locale à cette cavalcade, qu'en manquant peut-être un peu, nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux le serment que prononça Louis XIV dans la chapelle de N.-D. de la Treille le jour de son entrée à Lille. Ce serment est le même que celui que prononcèrent les anciens souverains de Flandre.

Che saint li serment.
Prumiers le serment que li sires de Flandres fait à la ville quant de nouvel vient à la tiere de Flandres, que li ville l'ait de rien assuré ne fait serment à lui : — Sire, chi jures vous que vous li ville de Lille, le loy et le franchise de la ville, les usages et les coutumes, les corps et les cateux des bourgeois de la ville warderes et meures par loy et par esquivage; et ensi le jures sour les sains ewvangilles et sour les saintes paroles qui chi sont escriptes, que vous les tenres bien et loialment.

Ch'est li siernment que li ville fait au seigneur de Flandres quant de nouvel vient à la tiere de Flandres, et il a fait serment à la ville et la ville assurée : — Sire nous fianchons vous corps et vos ertages de le comté de Flandres à garder et ensi nous le jurons à tenir, bien et loialment à nos sens et à nos pooirs.

P. S. — Un de nos reporters vient nous dire à l'instant que Lydicé a perdu son casque. (Vraie France.)

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de mars : Les conditions astronomiques variant peu, le mois de mars présentera les mêmes caractères que le mois de février, mais plus accusés sur la France et sur les pays limitrophes.

Temps variable, souvent couvert et brumeux, humide et agité dans l'ensemble, principalement du 6 au 24, et particulièrement sur le Nord. Variations brusques. Radiation solaire vive. Nuits froides. Neige abondante sur les points culminants. Crues d'eau. Gros temps surmer.

Quelques éclaircissements entre les époques critiques, première et troisième dizaine, principalement sur le Midi, avec gelées intermittentes, notamment vers les *lunestices* et vers l'*apogée*. Résultante faible. Quelques orages probables çà et là.

Dépression barométrique avec vent, pluie ou neige, suivant les régions ou l'altitude, vers le « 2 », *lunestice austral*, quadrature de Mercure; 3, conjonction de Vénus ainsi que de Saturne et de Mercure; « 8 », « 11 », équiline ascendant, syzygie (N. L.), périgée; « 13 », *lunestice boreal*, quadrature (P. Q.); 18, conjonction inférieure de Mercure, opposition de Jupiter; « 22 », équiline descendant, équinexe, syzygie (P. L.); 23, conjonction de Jupiter *apogée*; « 29 », *lunestice austral*, conjonction de Mars, quadrature (D. Q.)

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille DUVIVIER-RYS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE RYS, veuve de Monsieur AUGUSTE DUVIVIER, décédée à Roubaix, le 7 mars 1878, dans sa 84^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 9 mars 1878, à 9 heures 1/2, en l'église St-Martin. — Les visites seront chantées le même jour, à 8 heures 1/4. — L'Assemblée à la maison mortuaire, chez Mme veuve SAUBANT, Flines, avenue de la Place.

Les amis et connaissances de la famille WATTEAU-MASURE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AGATHON-JOSEPH WATTEAU, veuf de dame ADELAÏDE MASURE, décédée à Wattrelos, le 7 mars 1878, à l'âge de 85 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le mercredi 10 mars 1878, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. — L'Assemblée à la maison mortuaire, hameau du Crétignic, à 9 heures 1/2.

Cours public et gratuit de langue anglaise
Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public que le cours public de langue anglaise de la ville de Roubaix a lieu les mardi, vendredi et non les jeudi et samedi, dans les nouveaux bâtiments du Collège, à 8 heures très précises du soir.

Pour suivre le cours on doit se faire inscrire chez le professeur, M. J. Yonge, 6, rue du Hâvre.

Prix de revient des Viandes
DROITS D'OCTROI COMPRIS.
1^{re} QUAL. 2^{me} QUAL. 3^{me} QUAL.
Bœuf le k^g 1.64 1.44 1.22
Vache » » » » »
Taureau » » » » »
Veau » » 2.01 1.76 1.50
Mouton » » 1.65 1.55 1.36
Porc » » 1.60 1.55 1.55
Roubaix, le 26 février 1878.
Le Maire de Roubaix,
LOUIS WATINNE WATINNE.

Cours de Chimie.
Le mardi 8 mars à huit heures du soir. Acides; bases ou oxydes métalliques; sels; lois de Berthollet; Notions très importantes pour comprendre et relier entre elles les diverses réactions de la teinture.

Cours de Physique
Mercredi 10 mars à 8 heures du soir. Du cheval-vapeur du travail de la machine à vapeur; machine à vapeur horizontale.

Faits Divers
Une feuille parisienne rapporte un fait étrange qui s'est passé, hier, à dix heures du matin, dans la rue de Chaligny, au faubourg St-Antoine.

Un individu qui passait dans cette rue est venu raconter à des gardiens de la paix qu'un vieillard avait été abandonné sur la voie publique. Les agents, en effet, l'ont bientôt découvert assis sur un banc de pierre placé dans l'angle d'un mur. La personne qui avait assisté à ce drame mystérieux a raconté que, quelques instants avant, une voiture s'était arrêtée dans la rue de Chaligny. Il en était descendu tout d'abord un homme d'environ 35 ans, puis une femme qui paraissait tout jeune et ayant des allures de haute distinction, tout comme son compagnon. Ces deux personnages avaient aidé le vieillard à sortir du véhicule, l'avaient installé sur le banc de pierre, étaient montés dans la voiture, qu'il avait vu presque aussitôt repartir à fond de train, comme si le cocher eût reçu des instructions préalables. La malheureuse victime de ce singulier abandon est un nonagénaire cassé par l'âge, atteint de démençance et de tremblements nerveux et affecté d'une paralysie partielle. La tête, couronnée de cheveux entièrement blancs, a un grand caractère; les vêtements du malheureux abandonné sont ceux d'une personne aisée. Le vieillard n'a pu répondre à aucune des questions qui lui ont été adressées. On n'a rien trouvé sur lui, en fait de papiers pouvant établir son identité, que des fragments d'une lettre déchirée sur laquelle il a été cependant possible de déchiffrer le nom Gactel.

L'abandonné est actuellement à l'infirmerie du dépôt de la préfecture.

Le tribunal correctionnel de Bézières doit juger ces jours-ci un spirite, le nommé Pouzes, tonnelier, à Bézières, qui, dans son interrogatoire devant M. le juge d'instruction, a affirmé avec une énergie tenant de l'aliénation mentale l'efficacité des remèdes dont l'ordonnance lui est révélée par les anges du bien à la suite de prières ferventes et d'évocations.

Pouzes ne compte pas sur l'intervention des bons esprits pour se tirer de ce mauvais pas. Il pourrait le prouver, sans doute, de suggérer au tribunal un acquiescement; mais il lui répugne, croions-le, de les faire intervenir auprès des vulgaires mortels. Il veut du reste, que la lumière éclate, à tous les yeux, et qu'au sortir de l'audience les juges enthousiasmés lui tressent les couronnes réservées aux bienfaiteurs de l'humanité.

Il s'est adressé, à cet effet, à la société des spirites de Paris, pour demander le secours de ses avocats les plus en renom, dont chaque parole sera recueillie par un repplier venu également tout exprès de la capitale.

— On nous écrit de Lyon :
Une légende s'accrédite dans nos campagnes. Les cigognes, l'oiseau chéri de l'Allemagne, songeraient, comme les Alsaciens, à émigrer vers les régions françaises.

A quinze jours d'intervalle, des vols de cigognes ont été signalés dans l'est et le sud-est de la France.

— Un d'eux avait fait étape sur les toits de la cathédrale de Lyon; l'autre — celui-là était plus nombreux que le précédent — s'est abattu sur Bourg et les bords de la Reyssouze quicoule près de cette ville.

Il y a bien longtemps que les habitants des contrées que nous désignons n'avaient eu à héberger ces oiseaux de passage.

— Le John Bull rapporte une scène touchante qui s'est passée dans le courant de la présente semaine, dans la chambre des sessions de Clerkenwell. Un d'entre eux avait été condamné à trois mois de prison pour un délit ordinaire étant emporté dans les cellules souterraines de la Cour, entend dire en descendant que sa femme était morte en couches, dans la même matinée où il s'était vu condamner; s'élançant à travers les gardiens qui le conduisaient, et arrivant à l'audience, il tombe aux pieds du juge et implore sa miséricorde en lui disant ce qui venait de se passer. Le juge s'empressa de se rendre à ses vœux en lui accordant la permission d'aller donner la sépulture à sa femme, s'en rapportant à son honneur pour venir faire sa peine, lorsque la funèbre cérémonie serait achevée.

— On a pu remarquer à l'exposition de Vienne une collection des plus complètes d'objets de toute forme et de toute nature venant du Japon et faits d'un papier dont la composition et la fabrication étaient restées jusqu'ici le secret de ce pays. Parmi ces objets, il y avait des mouchoirs, des serviettes, des vêtements, des papiers, des parapluies, des lanternes, etc.; tous ces objets étaient d'une grande force et d'une grande solidité.

Un membre de la Société des orientalistes, M. Lappe, a récemment fait connaître le procédé au moyen duquel ce papier est produit. La matière employée est l'écorce du *Broussonelia papyrifera* ou murier à papier. C'est de cette même matière que se servent les Polynésiens pour faire certains vêtements et même les mats de leurs bateaux, bien que leur procédé de fabrication soit entièrement différent de celui qu'emploient les Japonais.

La culture de la plante est des plus simples. Des racines, coupées par morceaux de trois pouces de long, sont placées en terre à une très petite profondeur afin que les pousses puissent percer rapidement. Ces racines poussent dès jets qui atteignent neufpouces de long dans la première année et ving-t-sept dans la seconde. A la fin de la troisième année, la plante a une hauteur d'environ treize pieds; si l'on a pris le soin de l'émonder convenablement, elle offre l'aspect d'un vigoureux arbuste.

L'entrée de l'hiver, on enlève les branches et on les coupe en morceaux de deux pouces de long; puis on les fait bouillir jusqu'à ce que l'écorce s'enlève facilement à la main. On fait ensuite sécher cette écorce à l'air pendant deux ou trois jours, et on la plonge pendant vingt-quatre heures dans un courant d'eau fraîche; après quoi, on sépare, à l'aide de cardes spéciales, les deux espèces de fibres qu'il a composent.

Les fibres extérieures sont de couleur sombre et sont appelées *sava kava*; elles servent à faire du papier de qualité inférieure. Les filaments intérieurs, connus sous le nom de *sosori*, avec lesquels on fait le papier fin, sont roulés en balles pesant 55 livres chacune. On lave de nouveau ces balles dans l'eau courante dans laquelle on les laisse encore tremper pendant un certain temps, plus court cependant que la première fois, puis on les fait sécher; on les met à bouillir ensuite dans une lessive faite de cendres de farine de sarrasin, en ayant soin que le contenu des vases soit toujours en mouvement.

Un autre lavage à l'eau enlève les dernières impuretés et les fibres sont alors broyées dans des pilons de bois dur pendant une vingtaine de minutes. Elles sont alors broyées dans des pilons de bois dur pendant une vingtaine de minutes. Elles sont alors broyées dans des pilons de bois dur pendant une vingtaine de minutes.

Le papier obtenu est défilé sur des rouleaux à rainures.

à trois mois de prison pour un délit ordinaire étant emporté dans les cellules souterraines de la Cour, entend dire en descendant que sa femme était morte en couches, dans la même matinée où il s'était vu condamner; s'élançant à travers les gardiens qui le conduisaient, et arrivant à l'audience, il tombe aux pieds du juge et implore sa miséricorde en lui disant ce qui venait de se passer. Le juge s'empressa de se rendre à ses vœux en lui accordant la permission d'aller donner la sépulture à sa femme, s'en rapportant à son honneur pour venir faire sa peine, lorsque la funèbre cérémonie serait achevée.

— On a pu remarquer à l'exposition de Vienne une collection des plus complètes d'objets de toute forme et de toute nature venant du Japon et faits d'un papier dont la composition et la fabrication étaient restées jusqu'ici le secret de ce pays. Parmi ces objets, il y avait des mouchoirs, des serviettes, des vêtements, des papiers, des parapluies, des lanternes, etc.; tous ces objets étaient d'une grande force et d'une grande solidité.

Un membre de la Société des orientalistes, M. Lappe, a récemment fait connaître le procédé au moyen duquel ce papier est produit. La matière employée est l'écorce du *Broussonelia papyrifera* ou murier à papier. C'est de cette même matière que se servent les Polynésiens pour faire certains vêtements et même les mats de leurs bateaux, bien que leur procédé de fabrication soit entièrement différent de celui qu'emploient les Japonais.

La culture de la plante est des plus simples. Des racines, coupées par morceaux de trois pouces de long, sont placées en terre à une très petite profondeur afin que les pousses puissent percer rapidement. Ces racines poussent dès jets qui atteignent neufpouces de long dans la première année et ving-t-sept dans la seconde. A la fin de la troisième année, la plante a une hauteur d'environ treize pieds; si l'on a pris le soin de l'émonder convenablement, elle offre l'aspect d'un vigoureux arbuste.

L'entrée de l'hiver, on enlève les branches et on les coupe en morceaux de deux pouces de long; puis on les fait bouillir jusqu'à ce que l'écorce s'enlève facilement à la main. On fait ensuite sécher cette écorce à l'air pendant deux ou trois jours, et on la plonge pendant vingt-quatre heures dans un courant d'eau fraîche; après quoi, on sépare, à l'aide de cardes spéciales, les deux espèces de fibres qu'il a composent.

Les fibres extérieures sont de couleur sombre et sont appelées *sava kava*; elles servent à faire du papier de qualité inférieure. Les filaments intérieurs, connus sous le nom de *sosori*, avec lesquels on fait le papier fin, sont roulés en balles pesant 55 livres chacune. On lave de nouveau ces balles dans l'eau courante dans laquelle on les laisse encore tremper pendant un certain temps, plus court cependant que la première fois, puis on les fait sécher; on les met à bouillir ensuite dans une lessive faite de cendres de farine de sarrasin, en ayant soin que le contenu des vases soit toujours en mouvement.

Un autre lavage à l'eau enlève les dernières impuretés et les fibres sont alors broyées dans des pilons de bois dur pendant une vingtaine de minutes. Elles sont alors broyées dans des pilons de bois dur pendant une vingtaine de minutes.

Le papier obtenu est défilé sur des rouleaux à rainures.

TRIBUNAUX
Raphaël ou l'Enfant du Mystère
TRIBUNAL CIVIL DE TOURS
Présidence de M. Des Francs
Audiences des 27, 28 février et 2 mars (Voir le numéro d'hier.)

Entre autres faits dont l'avocat de Mme veuve de Finse a demandé à faire la preuve, nous citerons les suivants :
En 1847, époque de la naissance de Raphaël, Mme de Finse mère vivait, elle habitait le château de Monthoran, près Rethel, elle a vécu plusieurs années en France. Cependant elle n'a pas connu l'enfant.

M. de Finse père avait une sœur mariée